



## LE DÉPARTEMENT DES YVELINES, ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Depuis 2011, le Conseil départemental des Yvelines s'est engagé avec l'Agence nationale de l'habitat dans **la lutte contre la précarité énergétique**, en soutenant les Yvelinois dans leurs travaux de rénovation énergétique. Avec le nouveau programme Habiter Mieux, il poursuit l'**objectif ambitieux d'accompagner 6 000 propriétaires yvelinois d'ici 2023.**



C'est votre tour !  
Contactez le spécialiste référent sur votre territoire :

### CITÉMÉTRIE

92, rue d'Anjou  
78 000 Versailles  
01 84 73 24 41  
citemetrie78@citemetrie.fr  
Web : citemetrie.fr

Vous pouvez également vérifier si vous êtes éligibles aux aides aux travaux de l'Anah en vous connectant sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)  
Plus d'informations sur [yvelines.fr/habiter-mieux](http://yvelines.fr/habiter-mieux) et [faire.fr](http://faire.fr)

Pour mes travaux,  
je fais confiance,  
je me lance !



Yvelines  
Le Département



## HABITER MIEUX, C'EST QUOI ?

C'est le **programme de rénovation énergétique** porté par le Département des Yvelines et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour vous conseiller tout au long de votre projet et vous aider à le financer.

**Habiter Mieux** soutient des travaux variés et adaptés : l'isolation intérieure et extérieure des murs, de la toiture ou des combles, le remplacement d'une chaudière ancienne et très consommatrice, ou encore la mise en place d'une VMC. À la clé, **un gain énergétique d'au moins 25% et des factures moins élevées**. Vous avez tout à gagner.

Avec **Habiter Mieux**, vous améliorez le confort et l'efficacité énergétique de votre logement en toute confiance !

## HABITER MIEUX, C'EST FAIT POUR VOUS !

**Vous êtes propriétaires occupants ?**

**Vous habitez un logement de plus de 15 ans ?**

Vous pouvez, sous conditions de ressources et d'éligibilité, bénéficier d'une **aide individuelle de l'Anah pouvant aller jusqu'à 15 000 €**.

Elle vous est versée directement et elle est cumulable avec une aide du Département des Yvelines, une aide de votre communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et d'autres primes.

**Au total, le montant de vos travaux de rénovation énergétique peut être couvert jusqu'à 75% !\***

\*Cumul aide et prime de l'Anah, aide du Département. Hors aide de votre communauté d'agglomération.

- Vous êtes **propriétaires occupants** ou **bailleurs dans une copropriété**? Celle-ci est mal isolée et les charges s'envolent ? Les travaux sont toujours reportés ?

- Vous êtes **propriétaire bailleur**, et souhaitez rénover votre patrimoine ?

**Vous aussi, vous pouvez bénéficier d'un conseil personnalisé et d'aides financières en fonction de votre situation !**



## COMMENT ÇA MARCHE ?

L'aide financière dépend de vos ressources et le financement est proportionnel aux montants de vos travaux.

Un ménage aux **ressources très modestes** effectue des travaux dans son logement pour un gain énergétique de 35% (chaudière gaz à condensation, isolation thermique des combles, ventilation mécanique contrôlée).

Montant des travaux sur présentation de devis : **17 000 € HT**

Aide de l'Anah : **8 500 €**

Prime de l'Anah : **1 700 €**

Aide du Département des Yvelines : **2 550 €**

Montant total des aides : **12 750 €\*** soit **75% du montant des travaux !**

\*Ces aides dépendent de vos ressources et le financement est proportionnel aux montants de vos travaux.

\*\* Le montant de l'aide correspond à 20 % du montant HT des travaux, plafonné à 1 500 €, pour les logements individuels.

**Et en plus :**  
une aide de  
Rambouillet  
Territoires de  
**1 500 €\*\* !**



## AVEC HABITER MIEUX, VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

**Vous avez peur de vous lancer ?**

Pour vous aider, le Département a missionné **Citémétrie**, spécialiste de l'amélioration de l'habitat, pour mettre en œuvre le programme **Habiter Mieux** dans votre commune.

Ses conseillers vous informent sur **les solutions les plus adaptées à vos besoins**. Ils effectuent un diagnostic de votre logement, vous orientent dans les travaux à engager et réalisent les démarches pour mobiliser toutes les aides financières auxquelles vous avez droit !

**Leur conseil est neutre et gratuit. Vous pouvez vous appuyer sur eux en toute confiance.**

**Le Département,**  
**partenaire de vos ambitions !**

Une prime pour les projets permettant des gains énergétiques élevés, une aide incitative à l'utilisation des éco-matériaux ou encore une nouvelle aide pour les bailleurs...

Le Département met tout en œuvre pour accompagner vos projets et vous aider à les concrétiser en toute sérénité !

